

ACCOMPAGNER LE PROJET PERSONNALISÉ

Objectifs

- Clarifier la notion du projet personnalisé et son inscription dans le cadre réglementaire.
- Acquérir une démarche méthodologique de co-construction du projet personnalisé.
- Se familiariser avec les enjeux éthiques du projet personnalisé.

Public : Les membres d'une équipe associant différentes catégories professionnelles

Pré-requis : Aucun

Durée : 3 jours (18h)

Lieu : Intra-établissement/
Inter-établissements dans vos locaux

Intervenant(e) pressenti(e)

Infirmière, Ingénieure sociale,
Psychologue, Cadre de santé

*Profil retenu en fonction de la
définition des besoins*

Modalités d'évaluation précisées
dans les Conditions générales

Contenu

Jour 1 - La personne et la notion de projet personnalisé

- Projet de vie et projet personnalisé : clarification de ces deux notions.
- Le projet personnalisé : histoire et émergence de la notion de projet personnalisé dans les textes référentiels.
- Les différences de points de vue : projet « pour » la personne, projet « de » la personne.
- Un document référentiel de l'ANESM concernant la recommandation de bonnes pratiques professionnelles : « les attentes de la personne et le projet personnalisé » - objectifs, principes, enjeux.

Jour 2 et 3 - La co-construction du projet personnalisé

- Du projet de vie au projet personnalisé : étapes de co-construction du projet personnalisé.
- Le recueil des informations nécessaires auprès de la personne et de sa famille.
- L'évaluation multidimensionnelle et l'analyse des possibles et des souhaitables.
- Le processus de participation de la personne.
- Le projet personnalisé et ses liens avec le projet d'établissement/de service, le contrat de séjour, le projet de vie et de soins.
- Sa mise en œuvre et son évaluation.

Questionnement éthique autour du projet personnalisé

- Face aux situations particulières : refus d'aide et de soins, droit au choix et droit aux risques, sexualité, déficiences cognitives, troubles psychiatriques, fin de vie...
- Le projet personnalisé et les notions de discrétion, de secret et de droit à la vie privée.

Méthodes et outils pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier